

A/64/3

Original : anglais

date : 5 avril 2023

**Assemblées des États membres de l’OMPI**

**Soixante‑quatrième série de réunions**

**Genève, 6 – 14 juillet 2023**

Admissions d’observateurs

*Document établi par le Secrétariat*

1. On trouvera dans le document A/64/INF/1 la liste des observateurs admis à participer à la soixante‑quatrième série de réunions des assemblées des États membres de l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et des unions administrées par l’OMPI (“assemblées de l’OMPI”).
2. Une fois qu’un observateur a été admis à participer aux réunions des assemblées, il est aussi invité à participer, en cette qualité, aux réunions des comités, des groupes de travail ou autres organes subsidiaires des assemblées dont le thème semble présenter un intérêt direct pour cet observateur.
3. Les dernières décisions relatives à l’admission d’observateurs aux réunions des assemblées ont été prises lors de la soixante‑troisième série de réunions des assemblées des États membres de l’OMPI, tenue du 14 au 22 juillet 2022 (voir le paragraphe 115 du document A/63/10).
4. Depuis, le Directeur général a reçu des entités indiquées ci‑après des demandes d’admission en qualité d’observateurs aux réunions des assemblées, accompagnées des renseignements nécessaires :

# Organisations non gouvernementales (ONG) internationales

1. Digital Music Europe (DME);
2. European Intellectual Property Teachers’ Network (EIPTN);
3. Global Intellectual Property Alliance (GLIPA);
4. Association internationale des jeunes avocats (AIJA);
5. Organisation internationale de l’artisanat (OIA); et
6. Fondation Wikimedia (WMF).

# Organisations non gouvernementales (ONG)[[1]](#footnote-2) nationales

1. Bahreïn Intellectual Property Alliance (BIPS);
2. Centro de Investigación en Propiedad Intelectual (CIPI);
3. Compagnie nationale des conseils en propriété industrielle (CNCPI);
4. CreativeFuture;
5. Emirates Reprographic Rights Management Association (ERRA);
6. Intellectual Property Protection Association (IPPA);
7. Institut coréen de la propriété intellectuelle (KIIP); et
8. United States Telecom Association (USTelecom).
9. On trouvera dans les annexes du présent document une brève présentation de chacune des entités susmentionnées (ses objectifs, sa structure et ses membres).
10. *Les assemblées de l’OMPI, chacune pour ce qui la concerne, sont invitées à se prononcer sur les demandes d’admission en qualité d’observatrices des entités mentionnées au paragraphe 4 du document A/64/3.*

[Les annexes suivent]

## Renseignements concernant les organisations non gouvernementales internationales (d’après les indications fournies par ces organisations

### Digital Music Europe (DME)

Siège : fondé en 2020, DME a son siège à Bruxelles (Belgique).

Objectifs : DME représente plusieurs services européens de diffusion de musique en continu soucieux de s’engager auprès des décideurs politiques et des parties prenantes du secteur audiovisuel et musical afin de promouvoir un environnement propice à la croissance et à l’innovation des services de musique numérique. DME appuie la mise en place de cadres efficaces et bien gérés en matière de droit d’auteur et de propriété intellectuelle.

Structure : l’Assemblée générale, composée de tous les membres, est présidée par le directeur du Conseil exécutif. Outre ses fonctions budgétaires, l’Assemblée générale soumet au Conseil exécutif des priorités et des stratégies pour l’année à venir. Le Conseil exécutif constitue le principal organe exécutif de DME.

Membres : DME compte six membres, qui sont des personnes morales.

### European Intellectual Property Teachers’ Network (EIPTN)

Siège : fondé en 2019, l’EIPTN a son siège à Milan (Italie).

Objectifs : l’EIPTN réunit des personnes de toute l’Europe pour échanger des idées sur les meilleures pratiques et l’innovation dans les activités d’enseignement et d’apprentissage liées à la propriété intellectuelle. L’EIPTN est interdisciplinaire et reflète l’enseignement de la propriété intellectuelle dans une série de disciplines telles que le droit, la politique, les relations internationales, les études commerciales, l’économie, l’informatique, l’ingénierie et la physique.

Structure : l’organe directeur de l’EIPTN est l’Assemblée, composée de tous les membres en règle. Le Conseil d’administration, élu par l’Assemblée, est l’organe administratif. Le président est le représentant légal de l’EIPTN.

Membres : l’EIPTN compte 950 membres, qui sont des personnes physiques.

### Global Intellectual Property Alliance (GLIPA)

Siège : fondée en 2022, la GLIPA a son siège à Atlanta, Géorgie (États‑Unis d’Amérique).

Objectifs : la GLIPA a pour objectif de renforcer la propriété intellectuelle en tant qu’outil de développement dans l’intérêt des peuples du monde entier. Afin de mieux faire comprendre la propriété intellectuelle et son importance au sein de la société, la GLIPA collabore avec les éducateurs afin d’intégrer la formation et le développement des compétences en matière de propriété intellectuelle dans leurs programmes d’études et s’associe à diverses organisations pour organiser des séminaires, des manifestations et des ateliers de propriété intellectuelle en vue de sensibiliser le public à la propriété intellectuelle.

Structure : la GLIPA est constituée d’un cabinet, d’un comité exécutif et d’un conseil d’administration. Les membres de la GLIPA sont répartis en plusieurs régions géographiques, chaque région étant dirigée par deux présidents qui coopèrent avec les membres régionaux pour mettre en œuvre des projets aux niveaux mondial, régional et national.

Membres : la GLIPA compte 269 membres, qui sont des personnes physiques.

### Association internationale des jeunes avocats (AIJA)

Siège : fondée en 1962, l’AIJA a son siège à Bruxelles (Belgique).

Objectifs : l’AIJA offre aux jeunes avocats des possibilités d’apprentissage et de réseautage au niveau international et participe au développement de la profession juridique et à l’harmonisation de ses règles professionnelles. Les spécialistes de la propriété intellectuelle de l’AIJA, organisés au sein d’une commission spécialisée de la propriété intellectuelle, des technologies, des médias et des télécommunications (IPTMT), travaillent régulièrement avec leurs offices nationaux de propriété intellectuelle respectifs. La Commission IPTMT s’intéresse aux droits de propriété intellectuelle traditionnels et aux nouvelles technologies, notamment la chaîne de blocs et d’autres applications de la technologie des registres distribués.

Structure : l’Assemblée générale est le principal organe directeur. Un bureau formé de cinq membres, composé du président, du vice‑président, du secrétaire général, du trésorier et du président sortant, est chargé de l’administration de l’AIJA. Un comité exécutif composé de 48 membres élus par l’Assemblée générale parmi les membres individuels de l’AIJA assiste le bureau dans l’exercice de ses activités.

Membres : l’AIJA compte parmi ses membres plus de 1100 personnes physiques et morales, dont 60 membres collectifs et associations de juristes.

### Organisation internationale de l’artisanat (OIA)

Siège : fondée en 2022, l’OIA a son siège à Abidjan (Côte d’Ivoire).

Objectifs : dans le cadre des objectifs de développement durable à l’horizon 2030, l’OIA vise à produire, promouvoir et commercialiser des produits d’artisanat locaux et à créer des systèmes de formation et d’appui aux artistes et artisans locaux, notamment grâce à la protection de leur travail par la propriété intellectuelle, la création d’écoles et de centres de formation, l’organisation de foires et la protection sociale des artistes et artisans.

Structure : l’OIA est constituée d’une assemblée générale, d’un conseil exécutif, d’un organe de contrôle et d’une commission d’éthique. L’Assemblée générale est l’organe de décision suprême; elle définit la politique générale de l’OIA. Le Bureau exécutif est l’organe de gestion et d’administration de l’OIA et est composé de 17 membres. L’organe de contrôle surveille le budget et les dépenses de l’OIA. La Commission d’éthique veille au respect du code de conduite de l’OIA.

Membres : l’OIA compte quelque 180 membres, qui sont des personnes morales et physiques.

Fondation Wikimedia (WMF)

Siège : fondée en 2003, WMF a son siège à San Francisco, Californie (États‑Unis d’Amérique).

Objectifs : la WMF a pour mission de donner au monde l’envie et les moyens de collecter et développer des ressources éducatives, sous licence libre ou dans le domaine public, pour les diffuser dans le monde entier. La WMF fournit l’infrastructure et un cadre organisationnel pour créer et maintenir des sites Web multilingues (“projets”) qui hébergent des connaissances produites par les utilisateurs, en coordination avec un réseau de bénévoles et d’organisations indépendantes. La WMF produit et conserve des informations issues de ses projets, disponibles sur Internet gratuitement et indéfiniment.

Structure : l’organe directeur de la WMF est le Conseil d’administration qui, à l’heure actuelle, compte 12 membres. Il élit parmi ses membres un président, un vice‑président et les présidents des comités du conseil. Il nomme également, en dehors du Conseil d’administration, un directeur exécutif, un secrétaire, un trésorier ainsi que d’autres responsables.

Membres : la WMF ne compte pas d’organisation parmi ses membres, mais est affiliée à 138 groupes d’utilisateurs, 38 sections locales et deux organisations thématiques. Les sections locales sont des organisations indépendantes fondées par des membres de la communauté Wikimedia afin de soutenir et de promouvoir ses projets dans une région donnée, tandis que les organisations thématiques s’articulent autour d’un domaine particulier. Les groupes d’utilisateurs sont des groupes à composition ouverte dont la création est soumise à des critères moins stricts et qui peuvent être soit locaux, soit thématiques. Tous les affiliés peuvent recevoir des subventions de la WMF, demander à utiliser ses marques et participer à des conférences, des discussions stratégiques et des activités visant à renforcer la communauté. Toutefois, ces affiliés fonctionnent de manière totalement indépendante de la WMF et chacun peut choisir son propre nom.

[L’annexe II suit]

## Renseignements concernant les organisations non gouvernementales (ONG) nationales (d’après les indications fournies par ces organisations)

### Bahreïn Intellectual Property Alliance (BIPS)

Siège : fondée en 2022, la BIPS a son siège à Manama (Bahreïn).

Objectifs : la BIPS est une organisation à but non lucratif qui vise à sensibiliser à la propriété intellectuelle, à apporter un soutien aux personnes ayant de nouvelles idées et à diffuser des informations sur les lois relatives à la propriété intellectuelle. Pour atteindre ses objectifs, la BIPS organise des séminaires et des ateliers, diffuse des informations sur les droits de propriété intellectuelle et coopère avec d’autres sociétés ayant des intérêts similaires.

Structure : les membres du Conseil d’administration s’acquittent des tâches administratives concernant la BIPS. Le Conseil d’administration se compose d’un président, d’un vice‑président, d’un secrétaire, d’un secrétaire financier, d’un secrétaire financier adjoint et de trois administrateurs. L’Assemblée générale, composée des membres actifs, définit la politique de la BIPS et surveille la mise en œuvre de la politique institutionnelle.

Membres : la BIPS compte 81 membres, qui sont des personnes physiques.

### Centro de Investigación en Propiedad Intelectual (CIPI)

Siège : fondé en 2021, le CIPI a son siège à Madrid (Espagne).

Objectifs : le CIPI a trois objectifs principaux, à savoir la recherche, la formation et le transfert de connaissances. Les membres effectuent des recherches sur des questions de propriété intellectuelle du point de vue du droit espagnol, du droit européen et du droit comparé. Le CIPI offre une formation aux étudiants qui rédigent des thèses sur la propriété intellectuelle. Les recherches du CIPI sont diffusées par le biais des publications de ses membres et de leur participation à des conférences et à des débats dans diverses universités.

Structure : le Conseil du Centre est l’organe de décision du CIPI, le Conseil d’administration étant responsable de la gestion des opérations quotidiennes. Le directeur représente le centre à l’extérieur.

Membres : le CIPI compte 47 membres, qui sont des personnes physiques.

### Compagnie nationale des conseils en propriété industrielle (CNCPI)

Siège : fondée en 1990, la CNCPI a son siège à Paris (France).

Objectifs : la CNCPI est une corporation professionnelle qui représente les intérêts des conseils en propriété intellectuelle. Elle vise à garantir le respect des normes éthiques et des codes de conduite. Elle défend également les intérêts de la profession dans son ensemble. Enfin, elle s’efforce de développer et de promouvoir la propriété intellectuelle.

Structure : l’Assemblée générale de la CNCPI est composée de l’ensemble de ses membres. Elle élit le Conseil d’administration, lui‑même composé d’un président, de trois vice‑présidents, d’un secrétaire, d’un trésorier et de trois membres. Le Conseil consultatif de la CNCPI est composé des anciens présidents de la CNCPI et de 20 membres élus. La CNCPI compte également 13 commissions qui traitent notamment des marques, des brevets, des relations internationales, des contrats et de la formation.

Membres : tous les conseils en propriété intellectuelle de la France (1126 en janvier 2022) sont automatiquement membres de la CNCPI.

### CreativeFuture

Siège : fondée en 2014, CreativeFuture a son siège à Los Angeles, Californie (États‑Unis d’Amérique).

Objectifs : CreativeFuture est une organisation de défense des droits des organisations, des entreprises et des individus ayant des activités dans les domaines du cinéma, de la télévision, de la musique, de l’édition et de la photographie. Son principal objectif est de relever les défis posés par le piratage numérique en s’adressant aux décideurs politiques du monde entier, en mettant l’accent sur les politiques américaines en matière de droit d’auteur et de propriété intellectuelle.

Structure : l’organe directeur de CreativeFuture consiste en un Conseil d’administration. Les trois dirigeants de l’organisation, le directeur général, le secrétaire et le trésorier, gèrent les opérations quotidiennes.

Membres : CreativeFuture compte parmi ses membres plus de 500 personnes morales et plus de 300 000 personnes physiques.

### Emirates Reprographic Rights Association (ERRA)

Siège : fondé en 2021, ERRA a son siège à Sharjah (Émirats arabes unis).

Objectifs : ERRA est une organisation de gestion collective qui représente des auteurs et des éditeurs émiratis et internationaux. Elle gère principalement le droit d’auteur sur des œuvres littéraires et perçoit et distribue les droits de licence à ses membres et à d’autres titulaires de droits. ERRA sensibilise également les établissements d’enseignement et le grand public au droit d’auteur par l’intermédiaire de son Fonds culturel.

Structure : ERRA est gérée par un Conseil d’administration composé d’au moins cinq membres dont le mandat est de quatre ans. L’Assemblée générale, composée des membres associés d’ERRA, élit le Conseil d’administration.

Membres : ERRA compte 38 membres, aussi bien des personnes physiques que des personnes morales.

### Intellectual Property Protection Association (IPPA)

Siège : fondée en 2021, l’IPPA a son siège à Riyadh (Arabie saoudite).

Objectifs : l’IPPA vise à sensibiliser le public à la protection de la propriété intellectuelle et à la préservation des droits. Pour atteindre cet objectif, l’IPPA communique avec les autorités compétentes chargées de la protection de la propriété intellectuelle, organise des conférences, des forums et des séminaires liés à la propriété intellectuelle et fournit une assistance technique aux innovateurs et aux créateurs.

Structure : l’Assemblée générale en est l’organe suprême. Le Conseil d’administration, composé de sept membres, est responsable de la gestion de l’association.

Membres : l’IPPA compte 14 membres, qui sont des personnes physiques.

### Institut coréen de la propriété intellectuelle (KIIP)

Siège : fondé en 2005, le KIIP a son siège à Séoul (République de Corée).

Objectifs : le KIIP a été créé dans le but de mener des recherches sur les droits de propriété intellectuelle et de mettre en place des systèmes efficaces de règlement des litiges en matière de propriété intellectuelle aux niveaux national et international. Il effectue des recherches sur la stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle, élabore des politiques et apporte un appui aux agences gouvernementales dans le domaine de la propriété intellectuelle, et diffuse des informations sur les tendances mondiales à cet égard.

Structure : il est dirigé par un président du Conseil d’administration, un président, un Conseil d’administration et un commissaire aux comptes. Le Conseil d’administration prend les décisions relatives à la gestion du KIIP. Le président représente le KIIP et supervise ses activités.

Membres : le KIIP compte 69 membres, qui sont des personnes physiques.

### United States Telecom Association (USTelecom)

Siège : fondé en 1897, USTelecom a son siège à Washington (États‑Unis d’Amérique).

Objectifs : USTelecom est une organisation qui représente l’industrie du haut débit aux États‑Unis d’Amérique. Sa mission est de faire progresser le haut débit et de promouvoir un environnement politique qui favorise l’innovation, encourage l’investissement et soutient la croissance économique. USTelecom participe aux débats sur la politique relative au droit d’auteur et aux marques en représentant les intérêts de ses membres en matière de propriété intellectuelle devant le Congrès des États‑Unis d’Amérique, les tribunaux américains et les agences fédérales telles que le Bureau du droit d’auteur des États‑Unis d’Amérique et l’Office des brevets et des marques des États‑Unis d’Amérique.

Structure : l’organe directeur de USTelecom consiste en un Conseil d’administration. Les cinq dirigeants de l’organisation, le président du Conseil d’administration, le vice‑président, le président‑directeur général, le secrétaire et le trésorier, supervisent l’exécution des activités quotidiennes de l’organisation.

Membres : USTelecom compte 99 membres, qui sont des personnes physiques.

[Fin de l’annexe II et du document]

1. Le paragraphe 316 du document A/37/14 énonce les principes applicables à l’invitation d’organisations non gouvernementales nationales en qualité d’observatrices, tels qu’adoptés par les assemblées à leur trente‑septième série de réunions tenue du 23 septembre au 1er octobre 2002. [↑](#footnote-ref-2)